

Déclaration préalable

Conseil Supérieur de l'Éducation du mercredi 5 avril 2023



Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

A la veille de la clôture des vœux sur parcoursup, la pression et l'inquiétude montent chez les candidats et leurs parents, après la tenue en deux jours des épreuves de spécialités, dont les notes seront directement disponibles sur la plateforme. Avec cette xième nouveauté du bac qui, rappelons-le, pèse pour 32% de la note, la FCPE entend bien qu'une étude soit menée par le comité de suivi, comme dans les académies, sur l'égalité de traitement des candidats.

Penser à l'échelle pluriannuelle les fermetures de classe à l'horizon 2024 ne règlera pas les difficultés actuelles. Et dans ces débats d'ouvertures comme de fermetures, la FCPE prendra toute sa place. Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative et leurs représentants, acteurs des instances de la démocratie scolaire. Les fermetures ne concernent pas uniquement les collectivités et les institutions. Nous préférons rappeler en ces lieux que les élèves et les parents ne sont pas des usagers comme les autres. Les élèves sont les premiers acteurs de leur scolarité, les parents pleinement acteurs de la vie des établissements. La FCPE ira même plus loin en rappelant que le code de l'éducation prévoit des espaces au sein de chaque établissement pour les parents et que trop peu encore sont réellement mis en place.

Changer de méthode, c'est le grand message passé à une communauté éducative pourtant toujours confrontée au concours de beauté annuel des lycées et dorénavant des collèges. Sans surprise, les grands lauréats de ces évaluations sont les établissements privés sous contrat et les classes supérieures. Une pseudo transparence qui met en réalité la lumière sur la sélection et la reproduction de l'entre-soi.

Changer de méthode pour donner aux établissements privés les moyens de participer à la mixité sociale et scolaire d'un territoire ? Dit autrement pour qu'ils acceptent, moyennant des financements supplémentaires de baisser dans le classement. Les frais inhérents à une inscription dans l'enseignement privé seront-ils pris en charge ? Quels droits et obligations comporteront désormais les contrats d'engagement ? Quelles décisions quand encore cette semaine, nous assistons à des manquements sur la formation des futurs citoyens dans les établissements privés sous contrat : Un film sur Simone Veil interdit de projection, un débat sur les discriminations et des violences LGBTQ-phobes censuré. La mixité sociale et scolaire doit d'abord se construire dans les établissements publics ! et nous le répétons fermement : oui au malus pour les établissements privés qui s'en dispensent, mais non au bonus !

Nous ne nous satisferons pas d'une mise sous le tapis de questions qui sont au cœur de notre société et de nos territoires. Une fermeture de classe est certainement logique dans un tableur Excel, mais pas dans la vie réelle. Une école publique participe intégralement à la vie et au tissu économique et social d'un territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural.

La FCPE est résolument contre cette approche de donner plus à ceux qui ont plus, quand l'ensemble de l'école publique gère la pénurie. La pénurie de personnels, des bâtis, vétustes, des budgets, insuffisants...

La FCPE est contre un pacte enseignant qui ne change en rien de propositions déjà existantes et répond peu à la réalité des situations d'enseignement. Un pacte enseignant qui prône le volontariat pour des personnels aux missions déjà nombreuses et prenantes. La logique comptable ne doit pas

s'appliquer à l'école de la République et la FCPE partage ici l'inquiétude de nombreux parents face aux différentes mesures annoncées qui ne reconstruiront aucunement l'attractivité du métier d'enseignant, ni une meilleure prise en charge des remplacements.

La FCPE, vous le savez, défend l'école publique, humaniste et laïque, faisant vivre les valeurs de la République. Parce que les citoyens de demain ne sont pas un marché, la mixité sociale et scolaire doit s'organiser dans l'école de la République, qui accueille plus de 80 % des enfants et adolescents en âge d'être scolarisés sur le territoire. De cela, l'Etat est redevable, car il s'agit de mieux donner au plus grand nombre.

La FCPE ne cessera d'affirmer que faire société et faire nation c'est par et avec l'école publique !

Je vous remercie